Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

SUCCESSION LIQUIDATION PARTAGE

Par scipion

Bonjour,

Je suis divorcé depuis le mois de juin 2022.
Avec mon ex femme, nous avons une maison, qui a été vendue en 2019.
Mais les fonds, sont toujours chez le notaire.
Comme je ne comprenais pas pourquoi les fonds n'étaient pas remis, j'ai contacté le notaire.
Celui-ci a envoyé à chacun d'entre nous un courrier de convocation. Mais, il s'avère qu'il s'est trompé sur mon adresse. Donc, le jour de la convocation, je n'étais pas présent. J'ai appris cela par un procès-verbal de difficultés, dans lequel il était mentionné mon absence.
Malgré le fait que je lui ai indiqué que cela était anormal, car je n'avais pu me défendre, il m'a indiqué que le Pv était transmis au tribunal.
Et malheureusement, mon ex épouse a encore demandé d'autres choses lors de cette convocation.
Ce que je trouve anormal, c'est le fait que je n'ai pu me défendre.
J'ai saisi la chambre interdépartementale des Notaires, mais je n'ai pas de réponse.

Dans le cadre de cette succession de liquidation et partage, j'avais indiqué que je laissais ma part à mon ex femme. Mais depuis, le début de la séparation en 2018, j'ai payé plus de 70 000 ? de devoir de secours + pension alimentaire + 33 000 ? ajouter à ma part, pour la compensation prestation compensatoire.
Et elle demande encore d'autres frais. Donc, je suis assez remonté.

Je viens d'être récemment en retraite et d'initiative, j'ai baissé la pension alimentaire. Oui, je sais, je n'ai pas le droit. Évidemment elle menace de faire appel à un huissier pour qu'il fasse le nécessaire. Mais je n'ai pas l'intention de revenir sur ma décision.

Depuis la séparation, j'ai toujours été « carré ». J'ai toujours tout payé, je n'ai pas toujours vu mes enfants ; j'aurais pu déposer plainte, pour non représentation d'enfant, mais je ne l'ai pas fait ; je faisais plus de 400 kms aller et retour pour voir mes enfants ; je restais le week-end à l'hôtel...Enfin, j'ai été droit. Et au lieu de récupérer la vente de la maison dans les Landes, mon ex femme continue.

En fait, je ne suis pas comme « les hommes » que mentionnent beaucoup de femmes qui se plaignent de leur ex. Moi j'ai trop laissé filé et donné.

Et comme je viens de changer de région, de la Gironde au Var, mon avocat m'a indiqué que c'est le tribunal judiciaire de Toulon qui serait désormais compétent pour statuer sur la liquidation de ma communauté.
Mais je ne comprends pas. L'habitation concernée se trouve dans les Landes. Mon ex femme demeure dans les Pyrénées Atlantiques. Mon avocat se trouve en Gironde?
Dois je donc prendre un conseil où je demeure ?

Si vous avez des solutions, afin que je puisse sortir la tête de l'eau, je vous remercie.

Par ESP

Bonsoir et bienvenue

Concernant la pension alimentaire, le JAF tient généralement compte d'un changement de situation comme la retraite, qui entraîne une baisse des revenus.
Faites une demande de révision.